

Haim Korsia en Israël pour les six mois

SOLIDARITÉ Accompagné d'une délégation de sept rabbins français et en partenariat avec le KKL et El Al, le grand rabbin de France a tenu à être, à cette date, aux côtés des blessés.

Deuxième voyage en Israël pour le grand rabbin de France depuis le 7 octobre. Son précédent déplacement avait eu lieu en mars, où il avait notamment accompagné vers la France les familles des victimes des massacres, venant assister à la cérémonie d'hommage national. En mars comme cette fois-ci, du 4 au 8 avril, Haïm Korsia n'est pas allé sur les lieux meurtris qui longent la bande de Gaza. Be'eri, Nir Oz, Reim... « Non, justifie-t-il. On se rend là-bas pour voir et, en ce qui me concerne, je n'ai pas besoin d'être convaincu de l'obscurité du monde. Je choisis la vie, la lumière et je préfère me rendre aux côtés de ceux qui, aujourd'hui, se sentent déjà oubliés ».

C'est donc dans cet esprit que le grand rabbin a établi son programme. Accompagné des rabbins Moché Lewin (Le Raincy), David Aben Danan (Nancy) ; Shelomo Zini (Paris 16^{ème}), Moshe



Sebbag (la Victoire) ; Yonathan Benisty (Centre Fleg) et Daniel Torgmant (rabbin de Monaco), il a souhaité aller à la rencontre de ceux qui s'attellent à la reconstruction. La leur, en allant visiter les blessés de l'hôpital Hadassah et celle de la société israélienne. Les rabbins ont participé aux activités de bénévolat de l'association Latet, en remplissant des colis de Pessa'h, destinés aux rescapés de la Shoah. À Zikim, ils ont aussi participé à des activités agricoles. Ce voyage a permis également d'assister aux prières des sept jours de Charles Sulman, figure communautaire décédée la semaine dernière, et qui fut aussi le médiateur du grand rabbin pendant de nombreuses années.

Le chabbat s'est déroulé à Jérusalem, à l'hôtel abritant des familles déplacées de Kyriat Shemona, qui y vivent depuis maintenant six mois. Puis, le lendemain soir, le 7 avril, le grand rabbin de France a été invité à monter sur la tribune du rassemblement organisé à Jérusalem par les familles des otages. Devant 80 000 personnes, il s'est exprimé en hébreu pour témoigner de la solidarité, permanente et

indéfectible de la communauté juive française. Il a également prononcé des prières pour la libération des otages. Dans un contexte israélien de tensions politiques et sociétales exacerbées, ces vœux, exprimés par un dignitaire religieux, ont apporté du réconfort.

« Je suis à la fois sidéré et rassuré par la capacité de cette société israélienne à produire de l'union et de l'unité », nous a-t-il confié à son retour à Paris. « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve, dit Hölderlin. Et c'est ce que l'on voit aujourd'hui en Israël dont le mantra est devenu cette chanson Am Israël Haï. Ce besoin de réaffirmer « Nous sommes là » en permanence témoigne que la vie l'emporte sur tout ». ■

Laëtitia Enriquez

DIPLOMATIE

Emmanuel Macron sème un (grand) trouble

Le président français Emmanuel Macron, son homologue égyptien Abdel Fattah al-Sissi, et le roi Abdallah de Jordanie ont appelé, lundi 8 avril, dans une tribune du Monde, à un cessez-le-feu « immédiat » à Gaza.

« Face au nombre intolérable de victimes, nous, chefs d'État de l'Égypte, de la France et de la Jordanie, demandons une mise en œuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 2728 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous soulignons la nécessité urgente d'instaurer

à Gaza un cessez-le-feu permanent », affirment les trois chefs d'État. Ils redisent leur soutien « aux négociations menées avec la médiation de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique et du Qatar portant sur le cessez-le-feu, les otages et les prisonniers. Exhortant toutes les parties à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, nous mettons en garde contre les conséquences dangereuses d'une offensive israélienne à Rafah, où plus de 1,5 million de civils palestiniens ont

trouvé refuge. Une telle offensive ne fera qu'accroître les pertes humaines et les souffrances... ». Pour Yonathan Arfi, le président du CRIF, « la tribune signée par le Président de la République, le roi de Jordanie et le président égyptien rompt avec les principes d'équilibre, seuls à même d'apporter des solutions constructives au Proche-Orient. Cette tribune conforte un narratif de renvoi dos-à-dos entre le terrorisme du 7 octobre et l'opération militaire Israël enclenchée pour défaire le Hamas, explique-t-il

à Actualité Juive. « Ensuite, elle est profondément déséquilibrée en faisant peser toutes les demandes sur Israël et aucune sur le Hamas, alors que ce conflit a été déclenché par l'attaque terroriste massive du 7 octobre ». En outre, ajoute le président du CRIF, « alors que 66% des Français soutiennent qu'un cessez-le-feu doit être conditionné à la libération des otages, cette tribune ne pose pas leur libération comme une condition du cessez-le-feu. Enfin, cette tribune ne parle pas de l'impératif d'obtenir la reddition du Hamas, pour libérer les Palestiniens du joug de ce régime islamiste ».

Y.S.

TELEX

Sorbonne-Nouvelle



Daniel Mouchard-Zay, le président de l'université Sorbonne-Nouvelle, a publié le 5 avril un communiqué pour « rétablir la vérité », après que des militants propalestiniens ont tenté de bloquer le campus et brandi une banderole indiquant « Sionistes hors de nos facs », au moment où l'UEJF devait tenir une conférence. « La Sorbonne nouvelle est et restera une université ouverte à toutes et tous, où l'antisémitisme, le racisme, l'incitation à la haine ne seront jamais tolérés et seront sanctionnés. Nous ne céderons jamais sur ces principes fondateurs de notre démocratie », écrit-il. ■

Justice

Éric Zemmour a été condamné le 28 mars par la cour d'appel de Paris pour injure à caractère raciste, pour avoir qualifié le prénom de l'ex-chroniqueuse du groupe Canal+, Hapsatou Sy, d'« insulte à la France ». Le tribunal a confirmé le jugement rendu en première instance. Le président du parti Reconquête ! a annoncé son intention de se pourvoir en cassation. ■

Condamné, Makni fait appel

Conseiller municipal socialiste d'Echirolles, Mohamed Makni a été condamné par le tribunal de Grenoble le 26 mars à quatre mois de prison avec sursis pour apologie de crimes terroristes après avoir relayé des messages qualifiant les actions du Hamas le 7 octobre dernier « d'acte de résistance ». Aussitôt sa condamnation prononcée, il a annoncé son intention de faire appel. En attendant le nouveau procès, les associations des parties civiles se félicitent du message envoyé par la justice à travers cette condamnation. ■

L.E.